



## AVIS PUBLIC

### ALIÉNATION DE BIENS

À la population de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné, que conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autre que par enchère ou soumission publique :

Biens aliénés par la Ville	Acquéreur	Prix (taxes non incluses)
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 678 409	Madame Louise Jodoin et Monsieur Rodrigue Fraser	13 100 \$
Des immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 234 361 et 4 234 362	Les Immeubles K.L. Mainville inc.	70 000 \$
Des immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 678 376, 4 678 377, 4 678 378 et 4 678 401	Monsieur Georges Khalil	47 900 \$

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 22<sup>e</sup> jour de mars 2021.

Pour : M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

Line Milo, assistante greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Line Milo, assistante greffière certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 22 mars 2021, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars l'an 2021.

Signé :  
Line Milo